

Communiqué de presse



Bruxelles, 2 mai 2023, 18h00 heure locale
Information réglementée

Déclaration de transparence relative à la participation dans Proximus

Conformément à l’article 14 de la loi du 2 mai 2007, Proximus publie les notifications de participation qu’elle a reçues de BlackRock Inc relatives aux participations détenues par différentes entités du Groupe BlackRock.

» [Vers le communiqué de presse entier](#)

Le contenu entier des notifications est disponible sur : [proximus.com](#) > Investisseurs > [Déclarations de transparence](#).

À propos de Proximus

Service de presse
press@proximus.com
Haroun Fenaux
+32 2 202 44 44

Investor Relations
investor.relations@proximus.com
Nancy Goossens
+32 2 202 82 41



E-mail disclaimer

© Proximus